



## Arrêt maladie suite inaptitude

-----  
Par Chachou48

Bonjour,

J'ai été déclaré en inaptitude sans possibilité de reclassement à tout poste le 2 octobre. Je suis actuellement en attente de mon licenciement. Mon médecin m'a prescrit un arrêt de travail non professionnelle depuis aujourd'hui lundi 9 octobre. L'arrêt de travail va t'il mettre en suspend mon licenciement ? Vais-je devoir un remboursement d'indemnité à la sécurité sociale si je suis licenciée entre temps ? Merci .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, l'arrêt de travail ne suspend pas le licenciement et tant que celui-ci ne vous a pas été notifié, vous percevrez les IJ de la CPAM. Il n'y aura normalement pas de trop perçu, mais surveillez bien les dates.

Renseignez vous auprès de votre caisse pour une pension d'invalidité qui pourrait prendre le relais.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F672]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F672[/url]

-----  
Par Chachou48

Bonjour excusez moi pour la réponse tardive, merci beaucoup pour votre aide. Bonne soirée .